013698700001338

Province de Luxembourg

Arrondissement de Marche-en-Famenne

COMMUNE DE RENDEUX

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique, du 15 février 2024

Présents :

Cédric LERUSSE, Bourgmestre;
Elise SPEYBROUCK, Présidente;
Audrey CARLIER, Louis-Philippe COLLIN, Frédéric ONSMONDE, Échevins;
Benoît TRICOT, Albert CORNET, Marc RASKIN, Carole RASKIN, Dominique SONET, Sébastien DEPIERREUX, Conseillers;
Marylène NOEL, Directrice Générale;

Excusée :

Lucienne DETHIER, Présidente du CPAS;

(*) Mme DETHIER Lucienne, Présidente du CPAS, siège avec voix consultative

OBJET : COMMUNE DE RENDEUX : MOTION EN FAVEUR DU SECTEUR AGRICOLE

Le Conseil,

Considérant que le secteur agricole est extrêmement important pour notre société ; qu'il assure notre sécurité alimentaire ;

Considérant toutefois que les productions agricoles ne sont pas soumises aux mêmes règlementations et contraintes dans les différentes régions du monde ;

Considérant qu'il est nécessaire de veiller à produire une nourriture seine et de qualité, dans le respect de l'environnement, du consommateur et du producteur ;

Considérant que dans notre région et dans notre commune en particulier, l'agriculture est de type traditionnel et expansif et qu'elle contribue également à l'entretien des paysages et au maintien de la biodiversité ;

Considérant, en effet, que le secteur agricole est particulièrement présent et important dans notre commune rurale ;

Considérant que depuis plusieurs années, ce secteur traverse des périodes difficiles et des crises et qu'il est confronté à une situation qui devient de plus en plus complexe ;

Considérant que les agriculteurs sont en 1ère ligne en matière de transition environnementale en apportant notamment leur contribution à la biodiversité et qu'il conviendrait dés lors d'appliquer avec bon sens la mise en place des législations et de nouvelles normes. Il y aurait lieu :

- De soutenir les agriculteurs dans leurs efforts visant à favoriser la résilience de notre territoire et la diversification des productions

Considérant qu'en réaction à cette situation, les agriculteurs de Belgique et des pays voisins se sont mobilisés pour sensibiliser le public aux difficultés de la profession et pour inciter l'Union européenne et ses États membres à agir ;

Considérant que le Conseil communal de Rendeux soutient pleinement cette mobilisation et affirme qu'il est essentiel de tenir compte des problématiques rencontrées par nos agriculteurs dans la mise en place de la politique agricole ;

Considérant que la spéculation liée aux terrains agricoles a provoqué une augmentation fulgurante du prix du foncier qui complique fortement l'installation de nouveaux agriculteurs ; que les pouvoirs publics doivent faciliter l'accès à la terre pour les agriculteurs ;

Considérant qu'il y a lieu de proscrire la concurrence déloyale entre pays ; qu'il y a une nécessité d'être attentif :

- À une politique d'importation cohérente : l'obligation pour les produits importés de respecter les mêmes règles sanitaires, alimentaires ou environnementales que celles imposées aux agriculteurs européens.

- À une parfaite équité dans l'application des normes entre les pays de l'Union Européenne : les normes en matière de bien-être animal et de protection de l'environnement doivent être égalitaires pour chaque pays de l'EU.

Considérant qu'il faut aider les agriculteurs à vivre correctement de leur production ; que pour atteindre cet objectif, il est nécessaire :

- De promouvoir et de faciliter le commerce local, en adaptant notamment les réglementations à cette réalité ;

- D'encourager les collectivités publiques à faire appel aux producteurs locaux pour les préparations de repas des cuisines de collectivité. A cette fin, il faut activer un régime d'exception dans la législation relative aux marchés publics. Celle-ci est actuellement un obstacle à l'utilisation régulière ou occasionnelle de produits locaux. D'une part, le petit producteur n'est pas en mesure d'assurer un approvisionnement continu des denrées en toute saison. D'autre part, la réglementation sur les marchés public est une lourdeur administrative de plus pour le producteur.

Considérant que d'une manière générale, il y aurait lieu de réduire la charge administrative toujours plus impactante dans la gestion des exploitations agricoles : La multiplication des législations à respecter qui ont chacune des normes différentes et des contrôleurs différents impose aux agriculteurs de passer un temps considérable à gérer la charge administrative au détriment de leur métier de base ;

Considérant qu'il y aurait lieu de redorer l'image de l'agriculture au niveau national car, trop souvent, l'agriculteur est assimilé au pollueur ;

Considérant qu'il conviendrait d'appliquer avec bon sens la mise en place des législations et des nouvelles normes et que le rôle nourricier de l'agriculteur ne doit pas être relayé au second plan par rapport, notamment, au respect des mesures environnementales et des obligations européennes ; qu'il y aurait lieu :

- D'être plus souple sur les délais à respecter dans l'application de nouvelles normes ;
- De tenir davantage compte de la réalité de terrain qui est très variée au sein de l'Union Européenne ;
- De veiller que la mise en application de nouvelles normes n'impacte pas financièrement les exploitations agricoles au risque de mettre leur survie en péril ;

Par ces motifs;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil communal de Rendeux demande aux mandataires politiques de :

1. Faciliter l'accès à la terre pour les agriculteurs : les spéculations liées aux terrains agricoles ont provoqué une augmentation fulgurante du prix du foncier qui complique fortement l'installation de nouveaux agriculteurs.

2. Proscrire la concurrence déloyale entre pays:

- Nécessité d'avoir une politique d'importation cohérente : l'obligation pour les produits importés de respecter les mêmes règles sanitaires, alimentaires ou environnementales que celles respectées par les agriculteurs européens.

- Nécessité d'avoir une parfaite équité dans l'application des normes entre les pays de l'Union Européenne : les normes en matière de bien-être animal et de protection de l'environnement doivent être égalitaires pour chaque pays de l'EU.

3. Permettre aux agriculteurs de vivre correctement de leur production :

- Promouvoir et faciliter le commerce local, en adaptant notamment les réglementations à cette réalité ;

- Encourager les collectivités publiques à faire appel aux producteurs locaux pour les préparations de repas des cuisines de collectivité. A cette fin, il faut activer un régime d'exception dans la législation relative aux marchés publics. Celle-ci est actuellement un obstacle à l'utilisation régulière ou occasionnelle de produits locaux. D'une part, le petit producteur n'est pas en mesure d'assurer un approvisionnement continu des denrées en toute saison. D'autre part, la réglementation sur les marchés publics est une lourdeur administrative de plus pour le producteur.

4. Réduire la charge administrative toujours plus présente. La multiplication des législations à respecter qui ont chacune des normes différentes et des contrôleurs différents impose aux agriculteurs de passer un temps considérable à gérer la charge administrative au détriment de leur métier de base.

5. Redorer l'image de l'agriculture au niveau national : trop souvent, l'agriculteur est assimilé au pollueur.

6. Appliquer avec bon sens la mise en place des législations et des nouvelles normes. Le rôle nourricier de l'agriculteur ne doit pas être relayé au second plan par rapport, notamment, au respect des mesures environnementales et des obligations européennes. Il y aurait lieu :

- D'être plus souple sur les délais à respecter dans l'application de nouvelles normes ;
- De tenir davantage compte de la réalité de terrain qui est très variée au sein de l'Union Européenne ;
- De veiller que la mise en application de nouvelles normes n'impacte pas financièrement les exploitations agricoles au risque de mettre leur survie en péril.
- De soutenir les agriculteurs dans leurs efforts visant à favoriser la résilience de notre territoire et la diversification des productions

PAR LE CONSEIL

La Directrice Générale
(s) Marylène NOEL

Le Bourgmestre
(s) Cédric LERUSSE

POUR EXTRAIT CONFORME

La Directrice Générale

Marylène NOEL

ADMINISTRATION COMMUNALE DE RENDEUX - LUXEMBOURG - L'UNION FAIT LA FORCE

Le Bourgmestre

Cédric LERUSSE